N° 135 - NOVEMBRE 2020 Bulletin communal

→ ACTUALITÉ

CONFÉRENCE Il Planter un arbre fruitier : où, quoi, quar24/11 a 19h30 * Salle Jean Renard hucription déligotoire pour le 20/11 de misir de l'adminut de DISTRIBUTION BRATUITE DE PLANTS 28/7 a 13h30 à 16h30 * Bibliothèque communale BALADES GUIDÉES Il Découvrons communale 28/11 de 13h30 à 16h30 * Bibliothèque communale SÉLECTION D'OUVRADES 28/11 de 13h30 à 16h30 * Bibliothèque communale STANDS D'ANIMATION DIVERS 28/11 de 13h30 à 16h30 * Bibliothèque communale

Journée de l'Arbre : DISTRIBUTION GRATUITE DE PLANTS

En raison du contexte sanitaire, les divers événements prévus dans le cadre de la Semaine de l'Arbre sont annulés. Heureusement, la distribution gratuite de plants est maintenue mais aura lieu uniquement sur rendez-vous, pour assurer votre sécurité.



Plus de 1.300 arbres et arbustes vous attendront donc dès les 28 novembre !

Cette année, définie comme l'année des arbres fruitiers par la Région wallonne, nous distribuerons les plants suivants :

- Carpinus betulus (Charme)
- Corylus avellana (Noisetier)
- Fagus sylvatica (Hêtre)
- Malus sylvestris (Pommier sauvage)
- Pommiers RGF-Certifruit BT (Pommier basse-tige)
- Prunus spinosa (Prunellier)
- Pyrus sp. (Poirier sauvage)
- Ribes nigrum (Cassissier)
- Kibes Highuili (Cassissiei)
- Ribes rubrum (Groseillier)
- Rubus ideaus (Framboisier)

A partir du 28 novembre, chaque ménage pourra venir retirer jusqu'à 3 plants dont maximum un fruitier parmi le pommier sauvage, le pommier basse-tige, le prunellier et le poirier sauvage, et ce, dans la limite des stocks disponibles (les plants ne pourront pas être réservés à l'avance).

Plusieurs dates vous sont proposées. Prenez rendez-vous sans plus tarder pour venir chercher vos plants via le formulaire disponible sur www.hannut.be.

Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez contacter le Service Environnement

Attention, aucun rendez-vous ne sera pris par mail. Contact : Service Environnement

environnement@hannut.be 019 51 93 68.



SOMMAIRE

Page 1

• Journée de l'arbre

Page 2

- Avin : bulles à verre
- Point mobilité
- Bibliothèque communale
- Les droits des femmes
- Grippe aviaire
- Bon à savoir : désherbage

Page

- Administration communale et CPAS : ouverture adaptée
- CPAS
- Des poupées dans la ville
- Souvenirs de la piscine

Page 4

- Urgence sociale
- Cérémonies du 11 novembre
- ALE déménage
- Bien choisir son masque bucal
- ETA l'Aurore
- Subvention à la plantation de haies



JE SOUTIENS MES COMMERCANTS LOCAUX



Soutenons l'horeca et le commerce local

A Hannut, vos achats chez vos commerçants sont possibles en toute sécurité, via téléphone, Facebook ou leurs sites internet.

Pour vos délicieux plats, le "takeaway" et la livraison sont également possible.

www.hannut.be



→ ACTU' INFOS



BULLES à VERRE ENTERRÉES à AVIN

Le village d'Avin dispose désormais de nouvelles bulles à verre enterrées, rue Tige de Moxhe. Celles-ci remplacent les bulles à verre aériennes qui se trouvaient jusqu'à présent au cimetière et qui ont été retirées.

Chaque année, la Ville de Hannut remplace un site de bulles à verre aériennes par des bulles enterrées. Les avantages de ce système sont divers : les bulles enterrées permettent notamment de réduire le nombre de dépôts sauvages à proximité et de diminuer les nuisances sonores. Elles ont, par ailleurs, un plus faible impact sur le paysage.

Trouvez le site de bulles à verre le plus proche de chez vous avec notre carte numérique sur www.hannut.be.

Le point Mobilité

1) Un SUL qu'est ce que c'est? SUL = sens unique limité

Dans une voirie en sens unique, la création d'un sens unique limité (SUL) autorise la circulation des cyclistes à contresens de la circulation autorisée pour les véhicules

2 Comment reconnaitre un SUL?

Par les panneaux signalisation





 Par le marquage au sol d'une piste cyclable marquée ou d'une bande cyclable suggérée



3) Est-ce que des SUL existent

Plusieurs rues ont été mises en sens unique limité, comme par exemple la rue de Tirlemont, la rue Gustave Detiège, la Place Henri-Hallet, l'avenue des Aubépines, les Remparts Saint-Christophe, ...

Pourquoi est-ce que tous les sens interdits ne sont pas des SUL?

La mise en place d'un SUL doit répondre à différents critères (vitesse pratiquée, largeur de voirie, densité et nature du trafic, configuration des carrefours, ...). Pour des raisons de sécurité il n'est pas toujours possible de créer un SUL.

lous désivez en savoir plus ? Contactez notre service mobilité 019 51 93 52

Hannut, mercredi 25 novembre : journée internationale contre les violences faites aux femmes.

"ORANGE THE WORLD" "ORANGEZ LE MONDE"

Le Soroptimist Club Hesbaye et "les droits des femmes".

Les Nations Unies ont lancé les "16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre", chaque année du 25 novembre au 10 décembre, une campagne internationale invite toutes

les associations de femmes à agir pour attirer l'attention sur les violences physiques, mentales et sexuelles que subissent les femmes dans le monde. 1 femme sur 3 dans le monde est victime de violence, la plupart de ces actes sont le fait du partenaire intime.

Le Soroptimist Club Hesbaye Hannut-Waremme est actif dans la lutte pour défendre les femmes et il relaie l'opération "Orangez le monde" dans leur commune respective et ceci en collaboration avec les autorités communales, la Gestion centre-ville, le Service des Affaires sociales, les commerçants adhérents au mouvement.

Le choix de la couleur orange est un signe clair et

optimiste pour un avenir sans violence.

Organisé autour de cette couleur optimiste, le Soroptimist renouvelle son action, durant la période des 16 jours, le slogan "Say no to violence against women" ("dites non à la violence envers les femmes") sera visible le mercredi 25 novembre sur le parking de l'Hôtel de ville de Hannut jusqu'au 10 décembre, journée des Droits Humains.

Des slogans seront affichés chez les commerçants et dans des bâtiments publics.

Pour mieux sensibiliser l'opinion publique à la campagne orange, les fleuristes de Hannut et de Waremme participants à cette action offriront à chaque client/cliente, un gerbera orange et une étiquette "Stop violence against women".

La période du confinement du Covid -19 a augmenté les tensions au sein des ménages, les risques de violences intrafamiliales pour les femmes et les enfants.

Le foyer n'est pas toujours un lieu sûr d'où le nombre d'appels téléphoniques en augmentation dans les centres d'écoute.

Dans notre région, le Centre de planning familial "L'OASIS FAMILIALE" se mobilise à Hannut 019 51 11 10, à Waremme 019 33 22 39

Des assistantes sociales, des psychologues, des juristes se mettent à l'écoute des femmes.

"Tant que les femmes et les filles, qui forment la moitié de la population de la planète, ne vivront pas à l'abri de la peur, de la violence et de l'insécurité quotidienne, il nous sera impossible de prétendre vivre dans un monde juste et égal." Message d'António Guterres, Secrétaire général de l'ONU.

> Au nom du Club Soroptimist Hesbaye et de sa Présidente Lhoest Georgette. JAMIN Anne-Marie Past Présidente.

Avis aux agriculteurs

COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

En 2020, la collecte des plastiques agricoles n'a pas lieu sur Hannut mais vous pouvez toutefois apporter ce type de déchet dans les biocentres d'Intradel de Grâce-Hollogne et de Soumagne. L'intercommunale Intradel répercute désormais le coût de cette collecte aux communes mais la Ville de Hannut a décidé de prendre en charge l'ensemble des frais de traitement de ces

déchets, qui ne seront donc pas refacturés aux agriculteurs

Pour rappel, 3 fractions de plastiques agricoles sont acceptées (films fins en LLDPE - films épais en LDPE - cordes, ficelles, big bags). Les plastiques doivent être

triés sur le site d'exploitation avant d'être amenés au biocentre. Les déchets qui ne seraient pas triés avant d'être présentés seront refusés systématiquement.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le guide pratique des plastiques agricoles sur le site d'Intradel (www.intradel.be).



Plus d'infos: **Service Environnement** environnement@hannut.be 019 51 93 68

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

A partir du vendredi 13 novembre 2020



REOUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE SUR RENDEZ-VOUS Les prêts sont prolongés jusqu'au lundi 1er février 2021

PRISE DE RENDEZ-VOUS

En ligne: https://www.hannut.be/prise-de-rendez-vous-bibliotheque/ Par téléphone au 019/51 23 16 - les Lu, Me, Je et Ve de 9h à 12h et de 14h à 16h



2 personnes ou 1 famille par rendez-vous



Durée de la visite : maximum 20 minutes N'hésitez pas à préparer votre visite en consultant le catalogue en ligne http://opac.provincedeliege.be

SERVICE DE PORTAGE A DOMICILE

pour les personnes isolées/fragilisées habitant sur la commune de Hannut



Renseignements par téléphone au 019/51 23 16 - les Lu, Me, Je et Ve de 9h à 12h et de 14h à 16h

FERMETURE EXCEPTIONNELLE



Afin d'encore mieux vous servir (nouveau portail d'accès au catalogue et aux services en ligne), les bibliothèques de Hannut, Lincent et Racour fermeront leurs portes au public du jeudi 24 décembre 2020 au dimanche 17 janvier 2021 inclus.

Grippe aviaire: avis aux particuliers détenteurs d'oiseaux ou de volailles

Le 13 novembre 2020, des cas de grippe aviaire ont été constatés chez des oiseaux sauvages recueillis par un centre de revalidation d'Ostende, ce qui indique que la grippe aviaire circule bien dans les oiseaux sauvages sur le territoire de notre pays.

Différentes mesures de prévention ont dès lors été prises. Elles s'appliquent également aux particuliers détenteurs de volailles et/ou d'oiseaux, sur tout le territoire belge. Les détenteurs particuliers sont les personnes qui élèvent quelques poulets dans leur jardin, les éleveurs de volailles d'ornement, les amateurs d'oiseaux et les colombophiles.

L'objectif de ces mesures est de protéger au maximum vos animaux contre la grippe aviaire, très contagieuse et mortelle pour ceux-ci. Le virus de la grippe aviaire se transmet facilement par contact avec des oiseaux sauvages ou avec leurs excréments. Les mesures préventives visent donc à garder les oiseaux sauvages hors de votre poulailler.

Que devez-vous faire?

• Toutes les volailles et tous les oiseaux, en ce y compris les pigeons, des exploitations avicoles et des détenteurs particuliers doivent être confinés ou protégés de façon à éviter les contacts avec les oiseaux sauvages. Le confinement peut se faire en enfermant vos animaux dans un bâtiment mais il est aussi possible de

les laisser à l'extérieur. s'ils se trouvent sur un terrain entièrement fermé au moyen de treillis

ou de filets. Les mailles du treillis ou du filet peuvent avoir un diamètre de maximum 10 cm. Une toiture étanche n'est pas obligatoire, mais est tout de même recommandée.

- Les rassemblements de volailles tels que les marchés publics, les expositions, les concours, les foires, ... sont momentanément interdits dans le cadre des mesures liées au Covid-19. Dès que l'organisation de tels évènements sera à nouveau possible, des règles plus strictes entreront en vigueur.
- Le nourrissage et l'abreuvement de vos volailles et oiseaux doit se faire à l'intérieur ou de façon à rendre impossible le contact avec les oiseaux sauvages. En outre, il est interdit de les abreuver avec de l'eau de réservoirs d'eaux de surface ou de l'eau de pluie accessible aux oiseaux sauvages.

L'AFSCA souligne qu'il n'y a aucun risque concernant la consommation de viande de volaille et d'œufs. Vous pouvez donc continuer à consommer les œufs de vos volailles sans danger.

Pour plus d'informations.

consultez le site web de l'AFSCA :

www.favv-afsca.fgov.be/professionnels/ productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/

Bon à savoir le sel, le vinaigre et l'eau de Javel NE SONT PAS AUTORISÉS pour désherber, y compris dans les cimetières L'utilisation de sel et de vinaigre comme re-

mède contre les plantes indésirables est de plus en plus répandu auprès des particuliers comme des professionnels. Mais attention, l'utilisation du sel (de cuisine ou de déneigement), du vinaigre ou de l'eau de Javel pour désherber n'est pas autorisée en Région wallonne. Ces produits ne sont pas légalement homologués comme herbicides et ne peuvent donc pas servir pour lutter contre les plantes indésirables, y compris dans les cimetières.

L'utilisation répétée de ces produits pour désherber peut conduire à une acidification des sols, à une contamination des eaux de surface et souterraines, ou encore entrainer un risque pour la santé humaine comme l'irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires. Ces produits nuisent également à la pousse de l'herbe récemment semée pas nos ouvriers communaux dans les cimetières.

L'utilisation de ces produits comme herbicide dans les cimetières est donc interdite.



Plus d'informations : **Service Environnement** environnement@hannut.be 019 51 93 68.

→ ACTU' INFOS



POUSSER LA PORTE!

Chacune et chacun d'entre nous peut subir un coup dur.

Chacune et chacun d'entre nous a le droit d'être écouté, entendu, soutenu.

SURTOUT en cette période COVID où la solidarité doit être omniprésente. Tous les CPAS du pays ont reçu des moyens accrus pour aider toute personne qui a subi des conséquences de la crise sanitaire actuelle.

A destination des personnes qui ont eu une diminution de revenu suite à la crise sanitaire, ou qui justifient leur difficulté financière, ou dont le pouvoir d'achat a diminué, pour :

- ✓ Le loyer
- ✓ Les factures d'énergie, commande de mazout,
- ✓ Toutes aides en matière de santé : mutuelle, frais pharmaceutiques, frais médicaux ...
- ✓ Aide psychologique
- ✓ Aide pour l'achat d'ordinateur, tablette ...
- ✓ Aide pour les factures impayées du fait d'une diminution de ressources (par exemple : assurance, taxe ...)
- ✓ Aide pour les besoins primaires
- ✓ Aide dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile : stage, club de sport ...

A tous ces soutiens, s'ajoutent également les aides alimentaires octroyées en espèces pour les personnes qui ont vu leur pouvoir d'achat diminué sans avoir spécialement perdu leur emploi.

Les aides peuvent aussi être octroyées aux indépendants, n'hésitez pas!

OSEZ POUSSER LA PORTE!

L'accueil de la population est assuré par nos assistantes sociales, chaque jour ouvrable, de 9h à 12h ou l'après-midi sur rendez-vous (© 019 63 03 80)

CPAS Hannut Rue de l'Aîte, 3 019 51 24 27 info@cpashannut.be Coronavirus - Ouverture de votre administration adaptée en cette période particulière

LES SERVICES DE VOTRE ADMINISTRATION COMMUNALE SONT **ACCESSIBLES UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS:**

Pour le Service Population/Etat civil vous pouvez prendre directement rendez-vous en ligne

à l'adresse suivante : https://www.hannut.be/prise-de-rendez-vous/.

Raison des rendez-vous :



Carte d'identité **Passeport** Permis de conduire

Pour ces 3 documents vous devez vous munir impérativement d'une photo récente datant de moins de 6 mois et respectant les normes **ICAO**





judiciaire



Changement de résidence La déclaration peut se faire par

courrier électronique à l'adresse

population-etat-civil@hannut.be, en mentionnant les membres du ménage qui déménagent, l'ancienne et la nouvelle adresse, un numéro de téléphone sur lequel vous joindre ainsi qu'une copie recto/verso de la carte d'identité du demandeur).

La prise de rdv reste possible si vous ne disposez pas d'une adresse mail.

Pour les autres services, vous pouvez directement contacter celui-ci :



019 51 93 84 urbanisme@hannut.be



Service des affaires sociales (maison du social) 019 51 93 86 affaires-sociales@hannut.be



Service finances 019 51 93 98 finances@hannut.be



Service travaux 019 51 93 78 travaux@hannut.be



Services Economiques (Ancien hôtel de Ville) 019/51 91 91 affaires-economiques@hannut.be

>> Pour toutes autres informations vous pouvez également envoyer un mail à accueil@hannut.be ou 019 51 93 93.

VOTRE CPAS EST ACCESSIBLE:

par téléphone au 019 630 380 ou par la ligne directe de votre assistante sociale, ou par mail sur info@cpashannut.be

Permanence du lundi au vendredi de 9h à 12h, ou sur RDV

Date de clôture de notre bulletin communal le 20 novembre. pour suivre les mesures prises actualisées, consulter www.hannut.be



Des poupées dans la Ville!

Pendant deux mois, les poupées K-Dolls vont embellir le paysage et les vitrines des commerces hannutois.

Soucieuse de développer son attractivité tant économique que culturelle, la ville de Hannut a le plaisir de soutenir cette belle initiative du Kiwanis Club Haut-Geer Comtesse de Hesbaye. Grâce à la contribution

poupées K-Dolls est mise en place dans le Centre-Ville de Hannut. A l'origine, la poupée Kiwanis (ou K-Doll) était uniquement une poupée de coton, offerte aux médecins et au personnel soignant des services de

bénévole d'artistes locaux, confirmés et amateurs, une exposition de

pédiatrie des hôpitaux de Belgique et du Grand-Duché du Luxembourg. Cette poupée permet de dédramatiser l'hospitalisation de l'enfant, en mimant par le jeu les soins qui vont lui être donnés. Elle sert aussi d'objet de communication pour l'enfant ayant des difficultés à exprimer ses sentiments ou ses émotions. Parfois elle remplace aussi le "doudou" laissé à la maison. Coloriée ou peinte, elle servira de

jouet pour agrémenter le séjour à l'hôpital. C'est en 2014, qu'est née l'idée au sein du District du Kiwanis Belgium-Luxembourg de décliner la poupée de coton en un objet artistique : le projet K-Dolls voyait le jour.

Depuis, plusieurs expositions ont déjà été organisées dans différentes villes de la Belgique et même au-delà de nos frontières.

A travers l'exposition organisée cette fois à Hannut, les objectifs du Kiwanis Club Haut-Geer Comtesse de Hesbaye sont multiples. Il s'agit de faire mieux connaître le Kiwanis et ses clubs, mais aussi de récolter des fonds afin d'acheter des poupées en coton qui permettront d'adoucir le séjour des enfants hospitalisés et aussi d'aider des associations locales œuvrant pour l'enfance défavorisée.

Cette exposition est rendue possible grâce à la mobilisation et la bonne collaboration de toute la ville de Hannut : les artistes bénévoles, les commerçants, l'Union des Commerçants du Centre de Hannut, la Gestion Centre-Ville, le Service Culture et Développement Economique de la ville de Hannut et les autorités communales. Un tout grand merci au service infrastructure de la ville qui a assuré par le travail de ses ouvriers la partie logistique de l'opération (transport, stockage et mise en place des grandes poupées).

Elle se déroule du 15 novembre 2020 au 15 janvier 2021. Quinze poupées géantes sont exposées dans plusieurs endroits stratégiques du Centre-Ville. Environ cinquante petites poupées pourront être admirées dans les vitrines des commerces des rues Albert Ier, Zénobe Gramme et de Tirlemont.

Petites et grandes poupées pourront trouver acquéreurs pendant cette période. Une vente en ligne est mise en place : www.kdolls-marche.be

Des produits dérivés seront également disponibles :

kiwanishautgeer@hotmail.be

Un jeu-concours sera bientôt organisé. Rendez-vous sur notre page Facebook pour y découvrir les modalités de participation.





Souvenir Piscine

Fermeture de notre piscine communale : envoyez-nous vos souvenirs !

Cette période de confinement liée à la pandémie du coronavirus Covid-19 a quelque peu avancé la fermeture de notre piscine communale.

C'est donc un élément emblématique de la vie hannutoise tant sportive que sociale qui va ainsi disparaître.

Il nous parait dès lors important de sauvegarder des témoignages ainsi que des traces tangibles de cette institution communale.

Aussi, l'Office du tourisme de la Ville de Hannut vous propose de récolter vos meilleurs souvenirs, vos anecdotes, vos billets d'humeur, partagez-nous vos photos ou d'éventuelles vidéos.

Les différents éléments reçus iront étoffer les fonds documentaires de

notre commission d'histoire locale et feront l'objet de la réalisation d'une vidéo. D'autres évènements pourraient être envisagés à l'avenir en vue de valoriser et perdurer ce lieu d'exception.

Envoyez le tout à tourisme@hannut.be ou à l'Office du tourisme de la ville de Hannut, 27/1 place Henri Hallet.

Pour toute information sur cette opération, n'hésitez pas à contacter Daniel Vanderslycken au 019 51 91 91.

En participant à cette opération, vous abandonnez votre droit à l'image et autorisez l'office du tourisme de Hannut à utiliser, publier et reproduire vos photos et vidéos.





URGENCES SOCIALES

VOUS AVEZ UNE QUESTION SUR LES AIDES EXISTANTES EN MATIÈRE D'ALIMENTATION, DE CRÉDIT, DE LOGEMENT, DE SITUATION PROFESSIONNELLE OU DE CHÔMAGE?

VOUS NE SAVEZ PAS VERS QUEL SERVICE VOUS DIRIGER aides psychologiques, aides aux assuétudes, détresses familiales, etc.?

Composez le:

Wallonie **Urgence sociale**



ACCESSIBLE DE 8H30 À 17H TOUS LES JOURS OUVRABLES. luttepauvrete.wallonie.be





Saviez-vous que la Région wallonne subsidie la plantation de haies vives, de taillis linéaires, de vergers et d'alignements d'arbres ainsi que l'entretien des arbres têtards ?

Pour bénéficier de cette aide, il faut être propriétaire d'un terrain situé sur le territoire de la Région wallonne, et ce, que vous soyez un particulier, un pouvoir public ou titulaire, sur un tel bien, d'un droit en emportant l'usage. Le montant de la subvention est calculé sur une base forfaitaire réglementée, variant selon le type de plantation ou l'entretien des arbres têtards.

Les haies et les taillis offrent de nombreux atouts : ils protègent les sols de l'érosion, permettent de lutter contre les phénomènes d'inondation et les coulées de boues, réduisent l'exposition au vent, diversifient le paysage. Ils constituent également des refuges, des sources de nourriture et des voies de communication à de nombreux oiseaux, insectes et mammifères. Et les produits de leur entretien peuvent être valorisés.

Les vergers, milieux naturels de haute valeur biologique et paysagère, peuvent accueillir une multitude d'insectes, d'oiseaux, de plantes, de champignons qui contribuent à la biodiversité et peuvent aussi être des alliés en agriculture.

Les alignements d'arbres et les arbres têtards constituent des composants caractéristiques du paysage et jouent un rôle important dans la régulation climatique et la préservation de la biodiversité.

Cette initiative s'inscrit, entre autres, dans le cadre de la campagne "Yes We Plant". Celle-ci a pour objectif ambitieux de planter 4.000 km de haies et/ou un million d'arbres en Wallonie. La demande de subvention doit être introduite au plus tard 1 mois avant la réalisation des travaux de plantation ou d'entretien au moyen du formulaire disponible sur www.biodiversité.wallonie.be.

Source: www.biodiversite.wallonie.be

CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE

Chers concitoyens, Chères concitoyennes,

Depuis déjà de nombreuse années, j'ai la charge de prendre la plume en cette période d'armistice.

Chaque année, je tiens à rappeler ô combien nos aïeux ont été méritants. A rappeler qu'ils ont donné leurs plus belles années, et pour certains la vie, pour que je puisse m'exprimer librement aujourd'hui.

Chaque année se tient le relais sacré durant lequel nos porte-drapeaux brandissent un flambeaux, symbole de lumière et de vie.

C'est un hommage à ceux qui se sont battus, ont résisté, à ceux qui ont donné sans compter pour libérer notre beau pays. Ils l'ont fait par esprit de liberté et de patriotisme. Parfois, simplement parce qu'il fallait bien que quelqu'un fasse le boulot.

Cette année, je ne serai pas entouré des mouvements de jeunesse et des comités de village, les enfants des écoles ne seront pas là non plus. Cette année, il n'y aura pas de cérémonie religieuse. Non, cette année, nous ne serons que quatre personnes à nous incliner devant chaque monument. Un membre du Collège, un Conseiller jeune, un Conseiller communal et un porte-drapeau. La crise sanitaire fait que notre devoir de mémoire est aujourd'hui plus discret.

Discret mais bien présent, comme la soif de liberté de nos aïeux. Comme la soif de liberté que nous avons tous aujourd'hui.

Si le combat est différent, les mesures dures et pénibles que nous devons respecter à cause de ce fichu virus sont là pour de bonnes raisons. Comme nos soldats lors de la grande-guerre, nous voulons sauver des vies et recouvrer nos libertés.

J'invite chacun à regarder en arrière, à méditer sur ces années de misère et de guerre, à relativiser les quelques mois difficiles que nous connaissons en ce moment.

J'invite chacun àregarder vers demain et à sauver des vies aujourd'hui

Votre Bourgmestre, Manu DOUETTE





Masque buccal: comment bien le choisir?

Les masques buccaux font désormais partie intégrante de notre quotidien. Nous sommes contraints de les porter dans de nombreuses circonstances. Plusieurs types de masques buccaux circulent actuellement, mais tous ne protègent pas efficacement contre le coronavirus. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des masques buccaux adaptés



ou non et les détails auxquels faire attention lorsque vous les achetez ou les portez.

Masques chirurgicaux, masques FFP2/FFP3 ou masques de confort?

Les masques chirurgicaux sont essentiellement utilisés par le personnel soignant pour se protéger et protéger le patient contre d'éventuelles contaminations.

Les masques FFP2 / FFP3 protègent encore plus efficacement le porteur du masque contre le coronavirus. Ces deux types de masques sont aujourd'hui principalement utilisés dans le secteur

Les masques buccaux de confort sont surtout portés par le grand public, mais aussi par exemple, par des professionnels du secteur médical. Ils sont destinés aux personnes qui ne présentent aucun symptôme de contamination et qui se rendent dans l'espace public. Celui qui porte un masque de confort, protège uniquement les autres contre une éventuelle contamination. Dès lors, il est important que chacun achète un masque efficace et le porte correctement en complément des 6 règles d'or contre le coronavirus. Ainsi, tout le monde contribue au principe "Je te protège, tu me protèges"

Toutes les informations:

https://news.economie.fgov.be/192683-masque-buccal-comment-bien-le-choisir